



Basse-Nendaz, le 21 avril 2021

Mise au concours

La Commune de Nendaz met au concours les postes de

Agent/e de police à 100% et Aspirant/e de police à 100 %

Vous aimez le contact avec la population, être au cœur des événements dans une région touristique en constante évolution, contribuer à la bonne marche de notre société et inspirer un sentiment de sécurité à la population, alors rejoignez notre corps de police.

Vos tâches :

- Assurer le maintien de l'ordre et la tranquillité
- Veiller à la sécurité publique, en particulier à la protection des personnes et des biens et assumer son rôle de prévention
- Veiller à l'observation des règlements communaux et des lois en général

Votre profil :

- Pour le poste d'agent/e de police : Détenteur du brevet ou certificat fédéral de policier
- Pour le poste d'aspirant/e de police : CFC ou formation jugée équivalente, prêt/e à suivre une école de police
- Capacité à assurer des horaires irréguliers (nuit/week-ends)
- Aptitude à assurer les tâches de police-secours et de proximité
- Disposé à travailler en équipe
- Jouir d'une excellente réputation
- Faire preuve de discrétion, de loyauté, d'engagement et de disponibilité
- Avoir de très bonnes capacités relationnelles et de communication
- Être résistant au stress et disposer d'une bonne condition physique
- Connaître les outils informatiques standards
- Avoir de très bonnes connaissances orales et écrites en français
- Comprendre et s'exprimer dans une deuxième langue (allemand et/ou anglais) serait un plus

Entrées en fonction :

- 1^{er} septembre 2021 ou date à convenir

Le traitement est basé sur l'échelle des salaires du personnel de la commune de Nendaz. Des informations sur le cahier des charges peuvent être obtenues auprès du chef du service de la sécurité publique (com. P. Fournier) qui se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire (027/289.58.52).

L'offre de service, avec curriculum vitae détaillé, photo, références, prétentions salariales, copies de diplômes et de certificats, extrait du casier judiciaire sont à adresser à l'Administration communale de Nendaz, Rte de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz, avec mention (sur l'enveloppe) « Agent/e ou aspirant/e de police » **jusqu'au 14 mai 2021** (date du timbre postal fait foi).

COMMUNE DE NENDAZ